

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Alterman, Vice-Président délégué, et de M. François Roussel, Directeur technique de l'Union Française des Industries exportatrices, ainsi que de MM. Jacques Lesur, Président d'honneur de la Chambre syndicale des Maisons de Tissus spéciaux à la Couture, et Robert Vieil, Secrétaire général de la Société nationale d'Exportation des Chocolateries et Confiseries.

Cette audition a porté, d'une part sur la prorogation du mandat des membres du Conseil Économique et l'insuffisance de la représentation de l'exportation en tant que telle au sein de cette Assemblée et, d'autre part, sur l'exportation des biens de consommation et les incidences en ce domaine du projet de marché commun européen.

Puis, la commission a désigné M. de Villoutreys comme rapporteur du projet de loi (n° 469, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale après discussion d'urgence, portant prorogation du mandat des membres du Conseil Économique, et a décidé de proposer de proroger d'un an la durée du mandat des membres du Conseil Économique.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mardi 12 mars 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

Répondant au questionnaire présenté par M. Marcel Plaisant au nom de la commission, M. Christian Pineau a tout d'abord évoqué les débats des Nations-Unies relatifs à l'Algérie. Outre la motion finale qui donne satisfaction à la France, l'exposé de la situation en Algérie doit être considéré comme un bienfait puisqu'il a éclairé les délégations étrangères et dissipé des erreurs répandues par la ligue arabe.

Le ministre a tenu à mettre en relief les concours qu'il a rencontrés auprès des républiques latino-américaines qui ont déterminé un changement d'atmosphère aux Nations-Unies. Si les Etats-Unis ont procuré leur appui à la France, M. Christian Pineau a affirmé qu'il n'a fait aucune promesse et que les bons offices ne comportent aucune espèce de contrepartie. Il n'y a pas d'engagement international de la part de la France mais en fait, le plan français a rencontré l'adhésion des amis de notre pays qui nous attendent à l'action.

Evoquant son récent voyage à Washington, M. Christian Pineau s'est félicité d'avoir retrouvé un climat de cordialité et de bonne entente qui avait paru assombri lors de la crise de Suez. Le président Eisenhower a manifesté en termes chaleu-

reux son attachement à l'Alliance atlantique, reflétant ainsi lui-même une profonde évolution de l'opinion publique américaine. La « doctrine Eisenhower » au Moyen-Orient ne semble pas dépasser, pour le moment, l'hypothèse d'une intervention éventuelle des troupes américaines ainsi qu'une aide économique importante.

Le dernier état du conflit de Palestine a fait l'objet d'entretiens qui ont établi le principe du libre passage dans le détroit de Tiran et de la reconnaissance des eaux internationales du golfe d'Akaba. Dans le cas où les navires israéliens seraient exposés à un tir Israël jouit du droit de légitime défense, en vertu de l'article 51 de la Charte.

En ce qui concerne Gaza, les résolutions des Nations-Unies ayant été exécutées, aucune des parties ne serait désormais recevable à invoquer des droits de belligérance.

Le ministre a évoqué son voyage avec le Président du Conseil au Canada pour marquer qu'une évolution considérable s'était produite dans les esprits, témoignée notamment par le discours de M. de Saint-Laurent. Le ministre s'est efforcé d'apaiser les appréhensions du Canada relativement à sa possibilité de faire des exportations de céréales dans la zone du marché commun.

Le ministre a donné l'état des dernières négociations concernant le marché commun et l'Euratom. La livraison par les Etats-Unis de matières fissiles enrichies présente l'avantage de transporter, au profit de l'Euratom, l'exercice d'un contrôle plus aisément supportable.

Les négociations encore en cours ont permis d'obtenir que l'Algérie fût incluse dans le marché commun et qu'un droit de préférence fût reconnu pour les produits des Territoires d'Outre-Mer. Un accord provisoire est réalisé pour les investissements publics dans les Territoires d'Outre-Mer ; même si l'accord n'est pas renouvelé, les préférences doivent subsister.

M. Christian Pineau a rendu compte des entretiens qu'il a eus en même temps que M. Guy Mollet avec M. Mac Millan, Premier Ministre britannique, et M. Selwyn Lloyd, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. L'important est de trouver une solution pour les péages à percevoir sur le canal de Suez ; une solution provisoire consisterait à obtenir le versement des droits de péage à une banque ou à une institution internationale, 50 % devant être ristournés à l'Egypte.

Il apparaît que les échanges de vues avec les ministres britan-

niques ne laissent pas subsister des obstacles insurmontables entre le marché commun et la zone de libre échange. Les parties peuvent envisager des clauses de sauvegarde et le problème à résoudre pourrait trouver une solution à la faveur de l'O. E. C. E.

Le ministre s'est félicité du climat de collaboration qu'il a rencontré auprès de ses collègues britanniques.

Des questions ont été posées par M. Michel Debré sur l'orientation du pacte atlantique et l'effort de solidarité qu'il postule, ainsi que sur la politique européenne, aussi bien vis-à-vis du marché commun que de l'Euratom ; par M. Léo Hamon sur les opérations de Gaza et Tiran et le droit de légitime défense reconnu à Israël que le Ministre des Affaires étrangères a confirmé et par M. Léonetti.

M. Marcel Plaisant a remercié le ministre des réponses complètes qu'il a bien voulu faire au questionnaire et aux questions et il a saisi cette occasion pour louer le grand effort qu'il a déployé aux Nations-Unies afin de redresser la position de la France et de ranimer la flamme des amitiés anciennes.

AGRICULTURE

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. Restat, président.*
— La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 305, année 1955), de M. Aubert relative à l'amélioration de l'habitat rural.

M. Houdet, rapporteur de cette proposition de loi, a préconisé l'établissement, à partir de 1958, d'un programme pluri-annuel d'amélioration de l'habitat rural et jusqu'au vote de ces dispositions, la possibilité pour le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture d'autoriser l'exécution, avant l'octroi de la subvention, des projets ayant reçu l'approbation administrative.

A la suite d'un bref échange de vues, la commission s'est ralliée aux conclusions du rapporteur.

Elle a ensuite adopté le rapport de M. Houdet, concluant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 426, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer trois commissions administratives paritaires exceptionnelles compétentes pour donner un avis sur la reconstitution

de la carrière des ingénieurs des services agricoles et des ingénieurs des travaux agricoles pour la période 1950-1956.

A la demande de M. Jollit, rapporteur, il a été décidé de renvoyer à quinzaine l'examen de la proposition de loi (n° 407, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant, à titre exceptionnel, à réduire les fermages, à accorder un moratoire pour leur paiement et à assurer aux métayers le droit de prélever la quantité de produits nécessaires à leur subsistance, avant tout partage.

BOISSONS

Jeudi 14 mars 1957. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a entendu MM. de Lur-Saluces et Deramond, Président et Directeur du Comité national de propagande en faveur du vin.

M. de Lur-Saluces a exposé les buts, les moyens et les méthodes du Comité national de Propagande ainsi que les résultats de son action. Après avoir précisé que l'effort de propagande du Comité portait essentiellement sur les pays étrangers, il a souligné l'insuffisance des crédits mis à la disposition du Comité et passé en revue les différents moyens mis en œuvre en vue d'étendre, malgré des difficultés de toutes sortes, la renommée des vins français dans le monde. A ce sujet, le Président du Comité national a évoqué le tort que pouvaient nous porter, vis-à-vis de l'étranger, certains côtés excessifs de la campagne antialcoolique.

M. Deramond a ensuite insisté sur l'aspect éducatif de l'action poursuivie par le Comité auprès des consommateurs.

Un échange de vues marqué notamment par les interventions du Président et de MM. de Geoffre, Sempé et Portmann, s'est ensuite instauré.

Après avoir rappelé la place importante que tient le vin parmi les richesses nationales et dans les exportations françaises (25 milliards de francs en 1956), M. Portmann a souligné les dangers d'une propagande antialcoolique qui consisterait à condamner l'usage du vin alors que seul l'abus doit en être proscrit.

La commission a décidé de compléter son information par l'audition prochaine du Président du Haut-Comité d'Etudes et d'Information sur l'Alcoolisme.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a approuvé le rapport de M. Varlot sur le projet de loi (n° 421, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, portant organisation du Laboratoire national de la Santé publique et modification de la législation pharmaceutique.

Le rapporteur avait estimé que des modifications importantes apportées par le Conseil de la République ayant été approuvées par l'Assemblée Nationale, il importait de statuer définitivement sur ce texte et de l'adopter sans modification.

La commission a ensuite adopté le rapport de son président sur la proposition de loi (n° 420, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, relative aux concours de médecins des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du Code de la Santé publique. Sur proposition de son rapporteur, elle a apporté au texte transmis les modifications suivantes :

« ...maintenant son hostilité au principe de la nomination de médecins des hôpitaux dans un texte de loi, elle a décidé d'ouvrir 5 concours sur titres et travaux scientifiques, de 5 places chacun, réservés à tous les candidats intéressés sans distinction, qu'ils soient mono-admissibles forclos, bi-admissibles forclos ou bi-admissibles non forclos. Les nominations seront effectuées sur avis conforme d'un jury de 5 membres tirés au sort publiquement parmi les médecins des hôpitaux de Paris, tout membre d'un jury ne pouvant participer à l'un des concours ultérieurs spéciaux. »

La commission a ensuite désigné M^{me} Brossolette rapporteur :

— de la proposition de loi (n° 427, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article premier du Code des débits de boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme (classification des boissons) ;

— du projet de loi (n° 314, session 1956-1957), modifiant les articles 80, 81 et 82 du Code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme.

M^{me} Brossolette a immédiatement présenté son rapport sur la proposition de loi relative à la classification des boissons. Le rapporteur a analysé cette proposition, qui tend à ajouter dans le groupe IV des boissons alcooliques prévu par l'article premier du Code des boissons « les liqueurs édulcorées, au moyen de sucre, de glucose, ou de miel », et qui, en conséquence, est destinée à favoriser la publicité et la propagande en faveur de boissons alcooliques non prévues au groupe IV.

La mission de la commission étant spécialement réservée, au contraire, aux mesures de lutte contre l'alcoolisme, M^{me} Brossolette a proposé le rejet du texte présenté.

Son rapport a été adopté par 5 voix et 4 abstentions.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 14 mars 1957. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — Ont été désignés comme rapporteurs :

— M^{me} Marcelle Devaud, pour le projet de loi (n° 436, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à instituer un régime particulier de retraites en faveur des personnels actifs de police ;

— M. Deutschmann, pour sa proposition de loi (n° 435, session 1956-1957), tendant à modifier la loi n° 47-1733 du 5 septembre 1947 fixant le régime électoral pour les élections au Conseil général de la Seine ;

— M. Verdeille, pour la proposition de résolution (n° 414, session 1956-1957), de M. Le Léanec, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 60 millions de francs pour venir en aide à la population des régions du Morbihan dévastées par un cyclone, le samedi 9 février 1957, et à accorder des délais pour le paiement de leurs impôts aux victimes du sinistre,

et pour la proposition de résolution (n° 446, session 1956-1957), de M. Brégégère, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux habitants de la commune de la Roque-Gageac (Dordogne), victimes d'éboulements ;

— M. Rupied, pour la proposition de résolution (n° 434, session 1956-1957), de M. Yves Estève, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 50 millions de francs pour venir en aide à la population des régions de Redon (Ille-et-Vilaine) dévastées par les inondations de février 1957, à accorder des délais pour le paiement de leurs impôts aux victimes du sinistre et à envisager, dans les moindres délais, l'aménagement du bassin de la Basse-Vilaine.

Sur le rapport de M. Schwartz, la commission a adopté, dans le texte même proposé par le Gouvernement, le projet de loi (n° 255, session 1956-1957), modifiant les articles 44 et 86 de la loi du 5 avril 1884.

Enfin, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 366, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail, dont la commission du travail est saisie au fond.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Schwartz, la commission a adopté sans modification les deux textes suivants :

— projet de loi (n° 79, session 1956-1957) complétant l'article 125 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises ;

— proposition de résolution (n° 115, session 1956-1957,) de M. Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à créer une 5^e chambre au Tribunal civil de Nice.

Elle a, d'autre part, entendu le rapport de M. Jean Geoffroy, sur la proposition de loi (n° 433, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 344 et 368 du Code civil relatifs à l'adoption et à la légitimation adoptive.

Les articles premier à 3 de ce texte ont été adoptés, le dernier avec une nouvelle rédaction.

L'article 4 a été réservé pour étude complémentaire.

La suite de la discussion a été renvoyée à la prochaine séance.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Marcilhacy, du projet de loi (n° 450, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

— M. Tailhades, du projet de loi (n° 467, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au mode de rémunération des membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature.

M. Molle a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 419, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leurs fonctions par l'autorité de fait dite gouvernement de l'Etat français, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.*

— La commission a procédé successivement à l'audition de M. Perrineau, Président de la Fédération des Chambres syndicales des minerais et métaux, et à celle de M. Guy Pajot, Secrétaire général de la Chambre syndicale des Mines de fer de France, sur le projet de loi (n° 408, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant revalorisation des retraites minières et aménagements financiers du régime de sécurité sociale dans les mines.

Les auditions ont porté essentiellement sur le mode de financement de la revalorisation des retraites minières et sur ses incidences économiques.

Judi 14 mars 1957. — *Présidence de M. Bousch, président.* —

La commission a désigné :

— M. Suran, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 353, session 1956-1957) de M. Radius, tendant à l'intensifi-

cation de la recherche du pétrole dans les régions reconnues pétrolifères ;

— M. Coudé du Foresto, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 354, session 1956-1957) de M. Radius, tendant à l'intensification de la recherche du pétrole dans l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle a, ensuite, poursuivi l'examen du rapport présenté par M. Bousch sur la mission d'information effectuée dans les Houillères du Bassin de Lorraine et a adopté les conclusions de son rapporteur.

Enfin, sur proposition de M. Vanrullen, rapporteur du projet de loi (n° 408, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant revalorisation des retraites minières et aménagements financiers du régime de sécurité sociale dans les mines, elle a décidé de compléter son information en ce domaine, en entendant un représentant du Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce et un représentant du Ministre des Affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 13 mars 1957. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — M. Menu a été chargé de rapporter la proposition de loi (n° 452, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à déterminer, en raison de leur domicile, le tribunal des prud'hommes compétent pour reconnaître des conflits intéressant les voyageurs, représentants et placiers.

Puis, la commission a procédé à un premier échange de vues sur les rapports :

1° De M. Abel Durand sur le projet de loi (n° 369, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 23 du Livre I^{er} du Code du travail ;

2° De M. Menu sur le projet de loi (n° 316, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière.